

Bruxelles, le 23/11/2021

**Courrier adressé aux
Responsables des Institutions
Hospitalières, aux maternités et
aux sages-femmes.**

DIRECTION SANTE

Votre correspondante :

Tatiana.Pereira@one.be

02/432.88.05

**Objet : Programme de dépistage néonatal d'anomalies congénitales.
Nouveautés : changement du schéma de dépistage en service de néonatalogie.
Rapport 2018 et 2019 du programme de dépistage.**

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, le dépistage des anomalies congénitales chez les nouveau-nés qui séjournent en service de néonatalogie fait l'objet d'un schéma en 3 ou 4 prélèvements qui débutaient le jour de la naissance.

Nous avons eu l'occasion de faire le bilan de la réalisation du test au jour zéro et avons pu conclure que ce test n'apporte pas de plus-value au dépistage des maladies incluses dans le programme.

Dès lors, le comité de pilotage a pris la décision de supprimer le prélèvement au « jour zéro » du schéma des bébés qui séjournent en néonatalogie.

Afin de couvrir toute la gamme des pathologies prévues au dépistage, la procédure prévoit une réalisation en **deux ou trois phases** résumées dans le tableau ci-dessous.

- Premier prélèvement dès 48 heures de vie (J2-J3)
- Pour les prématurés entre « 32 et 37 semaines d'âge gestationnel » ou les nouveau-nés de faible poids à la naissance (<2,000g) : refaire **un prélèvement avant la sortie** (entre J15 et J28)
- Pour les grand prématurés (≤ 32 semaines AG) ou les nouveau-nés de très faible poids à la naissance (<1,500g), **refaire deux prélèvements** : à J15 et à J28 ou avant la sortie.

Le tableau ci-dessous résume les différentes analyses qui seront effectuées par le laboratoire sur les différents prélèvements.

Tests réalisés	Test 1 J 2-3 Tous les prémas et enfants en néonats-USI	Test 2 J 15 Prémas	Test 3 avant sortie Grands prémas uniquement
Anomalies métaboliques ¹ (hors galactosémies)	X	X	X
Galactosémies	X	X	
Anomalies endocriniennes	X	X	X
SMA	X		
Mucoviscidose	X		

Il est primordial que pour ces différents prélèvements, les cartes de Guthrie soient complétées de **manière rigoureuse** afin que le laboratoire **identifie** l'enfant et effectue les analyses prévues et puisse les interpréter.

Nous profitons de ce courrier pour vous transmettre un rapport relatif aux données du dépistage pour les années 2018-2019.

Vous pourrez y lire, notamment, que fin 2019, le changement permettant de réaliser les prélèvements dès 48h de vie (avant de quitter la maternité) a permis de réduire légèrement le délai de réception des cartes par les laboratoires. Ce changement se confirme pour l'année 2020 dont le rapport complet vous parviendra ultérieurement. Merci pour les efforts que vous avez déployés malgré la crise sanitaire qui nous occupe.

Pour toute question vous pouvez vous adresser à Tatiana.Pereira@one.be.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



Dr Ingrid Morales
Directrice



Benoît Parmentier
Administrateur général

NB :

- Petit rappel, n'oubliez pas de compléter le **lieu du prélèvement** sur la carte pour nous permettre de piloter le programme.
- Pour faciliter les communications vers vos institutions, faites-nous parvenir un courriel depuis une adresse (générique si possible) vers Tatiana.Pereira@one.be.

¹Les anomalies métaboliques incluent : la phénylcétonurie, les tyrosinémies, la leucinose, l'homocystinurie classique, les anomalies liées à l'oxydation des acides gras, les aciduries organiques et le déficit en biotinidase.